



Angers, vendredi 8 mai 2020

La médiathèque Toussaint ouvre un «drive» à partir du 12 mai

Lors de la présentation du plan de reprise d'activités, Christophe BÉCHU, maire d'Angers a annoncé la réouverture de la médiathèque Toussaint ainsi que des bibliothèques de quartier à compter du 2 juin. Pour pallier cette fermeture, la médiathèque Toussaint met en place un «drive» à partir de mardi 12 mai.

Emprunter des documents de l'ensemble des bibliothèques d'Angers sera possible à la Médiathèque Toussaint à partir du 12 mai. Tous les abonnés sont invités à prendre rendez-vous du mardi au samedi, de 9 h à 19 h.

Les modalités d'emprunt

A partir du mardi 12 mai, à 13 h, il sera possible de :

- téléphoner dans toutes les bibliothèques et ludothèques municipales du réseau.
- envoyer un mail à bibliotheque@ville.angers.fr en précisant les noms et prénoms, les documents demandés, le numéro de carte Atout et un numéro de téléphone.

Deux options possibles

“À la carte”

Il suffit d'établir une liste des documents à emprunter en notant les références des documents trouvés « en rayon » sur le catalogue des bibliothèques consultable sur <http://bm.angers.fr> ou de pointer un lien vers la notice (si la demande est faite par courriel). Les documents sélectionnés peuvent provenir de n'importe quelle bibliothèque de la ville.

“Pack surprise”

Les documents sont préparés en fonction des souhaits de l'abonné : « pack familial », découvertes, par genres... Le pack surprise total (concocté par les bibliothécaires) est également possible.

La préparation nécessite environ 2 jours. L'abonné est contacté lorsque les documents sont disponibles. Un rendez-vous de retrait est programmé. Il est possible de rapporter à cette occasion les documents empruntés. Les documents non rapportés ne bloquent pas le prêt et sont prolongés jusqu'au 30 juin. Il ne faut, en aucun cas, les déposer dans les boîtes de retour des bibliothèques.

Le nombre de documents empruntables est à nouveau de 15. La durée de ces emprunts est portée à 6 semaines.

Consignes à respecter lors du retrait

- Le retrait est effectué par une seule personne.
- Le port du masque est obligatoire.
- Se munir de sa carte de bibliothèque ou carte d'identité, pour pouvoir récupérer les documents qui auront au préalable été enregistrés sur le compte de l'abonné.
- Prévoir des sacs pour récupérer les documents.

Un circuit des retours et des prêts sera mis en place dans le hall de la médiathèque. Il sera demandé de respecter la distanciation sociale.

Les documents retournés seront mis en quarantaine pendant 10 jours et seront retirés du compte de l'abonné après ce délai. Les mesures sanitaires seront appliqués lors de cette opération.